

SEMPERIT 

CODE DE CONDUITE



Ce code de conduite est applicable au sein du Groupe SEMPERIT, y compris au sein du Groupe Rico.



Version 7 – 5/2024

Code de conduite

| | |
|--|----|
| Introduction | 3 |
| Ce Code de conduite est notre boussole | 4 |
| Valeurs d'entreprise de Semperit | 5 |
| Ce Code de conduite me concerne-t-il ? | 6 |
| À qui pouvez-vous vous adresser pour obtenir des conseils (processus de réclamation de Semperit) ? | 8 |
| Intégrité et conformité de l'entreprise | 9 |
| Intégrité | 10 |
| Droits de l'homme | 10 |
| Normes sociales et du travail | 11 |
| Non-discrimination | 12 |
| Harcèlement et intimidation | 12 |
| Drogues et alcool | 12 |
| Diversité et inclusion | 12 |
| Pas de corruption | 13 |
| Conflit d'intérêts | 14 |
| Lutte contre le blanchiment d'argent | 15 |
| Règles d'initiés | 16 |
| Droit antitrust et de la concurrence | 16 |
| Contrôles et sanctions à l'exportation | 17 |
| Fraude | 17 |
| Règles de contrôle interne | 18 |
| Enquêtes publiques | 19 |
| Cybersécurité, protection des données et informations sensibles | 19 |
| Développement durable | 20 |
| Santé, sécurité, environnement et qualité | 21 |
| Communication externe | 22 |
| Médias sociaux | 22 |
| Donnez l'alerte ! | 23 |
| Plus d'informations | 24 |

Introduction

Depuis plus de 190 ans, nous nous appuyons sur un savoir-faire et des compétences solides dans le développement, la production et la vente de produits polymères hautement spécialisés pour les secteurs industriel et médical. Nous nous efforçons continuellement d'aller encore plus loin dans le développement technique et l'innovation. Le respect de normes de conformité élevées dans tous les aspects de nos activités quotidiennes fait de nous une entreprise résiliente qui repose sur des fondations solides.

Le Code de conduite de Semperit nous guide dans nos activités de tous les jours et dicte les normes que nous devons respecter et les attentes que nous exigeons de nos partenaires commerciaux externes. Il sert de base aux politiques, procédures et directives de Semperit, qui fournissent des conseils supplémentaires sur les comportements attendus dans le cadre de toutes nos activités, à l'échelle mondiale.

Nos engagements verbaux, nos comportements et nos actions comptent. Nous agissons avec intégrité, où que nous soyons dans le monde, quel que soit notre rôle ou notre profession. Nous attendons également de toutes nos parties prenantes qu'elles respectent les lois nationales et internationales et agissent conformément à des directives, des principes d'éthique et de conformité comparables. Lorsque nous agissons avec intégrité, nos clients, nos fournisseurs, nos partenaires, nos agents régulateurs, nos actionnaires, le public et les autres parties prenantes nous rendent la pareille en témoignant d'une loyauté et d'une confiance accrues.

Nous nous engageons à respecter ce Code de conduite et sommes convaincus que, quel que soit votre rôle, employé ou partenaire commercial de Semperit, vous aurez le courage de prendre la parole si vous constatez que quelque chose ne va pas. Aucune inconduite dans les affaires, de quelque nature que ce soit, ne sera tolérée.

Si vous avez connaissance d'un problème qui enfreint ce Code de conduite et expose Semperit à un risque, veuillez le signaler en utilisant SemperLine, notre plateforme de signalement. Vous pouvez y déposer un rapport de manière anonyme.

Nous nous engageons à adopter un comportement intègre. Il est de la responsabilité de chacun de comprendre et de respecter ce Code de conduite dans le cadre des activités d'affaires de Semperit. Veuillez contacter votre responsable ou l'équipe de conformité de Semperit si vous avez des questions sur le Code.

Merci pour votre soutien continu et votre engagement à agir avec intégrité.

Le Conseil exécutif
Semperit AG Holding

Ce Code de conduite me concerne-t-il ?

Pourquoi avoir établi ce Code de conduite ?

Ce Code de conduite est la boussole qui guide notre comportement au travail. Il nous sert de référence pour faire de meilleurs choix au quotidien.

Il nous donne des orientations générales pour déterminer notre cadre de politiques, les directives et les instructions et nous permet de définir une attitude éthique commune. Il établit des normes et des attentes claires sur la manière d'agir et de réagir.



Mener des affaires avec intégrité est notre responsabilité à tous.

Ce Code de conduite établit des principes, des normes et des attentes éthiques que tous les employés et tiers agissant au nom de Semperit sont tenus de suivre.

Ce n'est pas seulement un ensemble de règles. Il illustre nos valeurs et nos principes, clarifie notre mission et tisse des bases soutenues par les normes de conduite professionnelle. Il encourage les échanges sur les thèmes de l'intégrité et de la conformité et nous permet de gérer les choix éthiques cornéliens.

Il nous aide également à trouver les documents, services et autres ressources sur l'éthique au sein de Semperit.

Le Code de conduite fournit une orientation claire et constitue le socle de la prise de décision éthique. Qu'est-ce qui est bien et qu'est-ce qui est mal ?

Attention



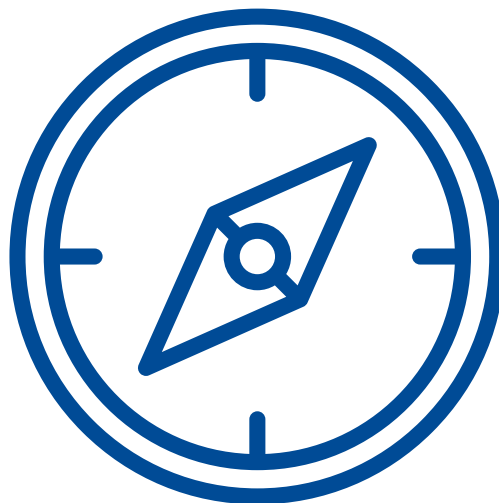
Ce Code de conduite n'est pas un rempart qui nous empêcherait d'exercer notre propre jugement. Il est de notre responsabilité à tous de suivre les règles et réglementations qui régissent les activités de Semperit et de tous les partenaires commerciaux externes. Nous agissons avec intégrité. Nous attendons le même comportement éthique et conforme de la part de nos partenaires commerciaux.

Notre engagement envers une conduite responsable des affaires

Nous nous engageons à respecter les normes internationales sur les droits de l'homme et les conditions de travail, à protéger l'environnement et à lutter contre la corruption.

Les conventions, chartes et directives internationales nous aident à mener des activités conformes à l'éthique :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies
- Les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail
- La loi contre l'esclavage moderne (Modern Slavery Act)
- Les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Le Pacte Mondial des Nations Unies.



Valeurs d'entreprise de Semperit

Les valeurs d'entreprise de Semperit sont au cœur de l'organisation. Elles sont appliquées dans notre travail quotidien et reflètent ce que représente la marque Semperit : une conduite commerciale éthique à tout moment.



Nous avons confiance

Nous collaborons et nous nous apprécions, peu importe qui nous sommes et d'où nous venons. Nous sommes loyaux, communiquons ouvertement et respectueusement. En étant fiables sur nos actions et en apprenant de nos erreurs, nous construisons la confiance.



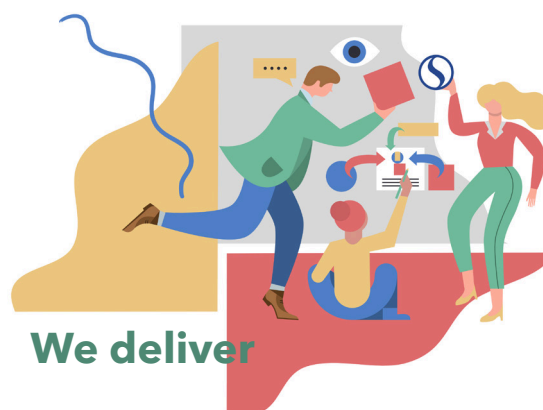
Nous assumons

Nous prenons nos responsabilités et nous consacrons à nos tâches. Nous défendons nos convictions communes et attendons beaucoup de nos résultats. La passion nous pousse à faire la différence.



Nous créons

Nous développons des processus et des produits intelligents et innovants qui répondent aux besoins de nos clients. Nous ajoutons de la valeur en concevant des solutions – pour aujourd'hui et pour l'avenir. Nous encourageons et adoptons le changement.



Nous livrons

Tout commence par nos clients. Notre réflexion part de leur point de vue. Nous Écoutons. Et nous respectons les solutions et produits promis. Nous sommes des partenaires solides – en interne et en externe.

Ce Code de conduite me concerne-t-il ?

Oui. Ce Code de conduite s'applique à tous nos employés, personnels intérimaires, pigistes, administrateurs et membres des conseils d'administration. Peu importe le rôle ou le poste, nous avons tous la responsabilité de faire le bon choix et de respecter ce Code de conduite.

Il s'applique à toutes les filiales et entités contrôlées dans lesquelles la société détient une participation majoritaire ou gère des opérations.

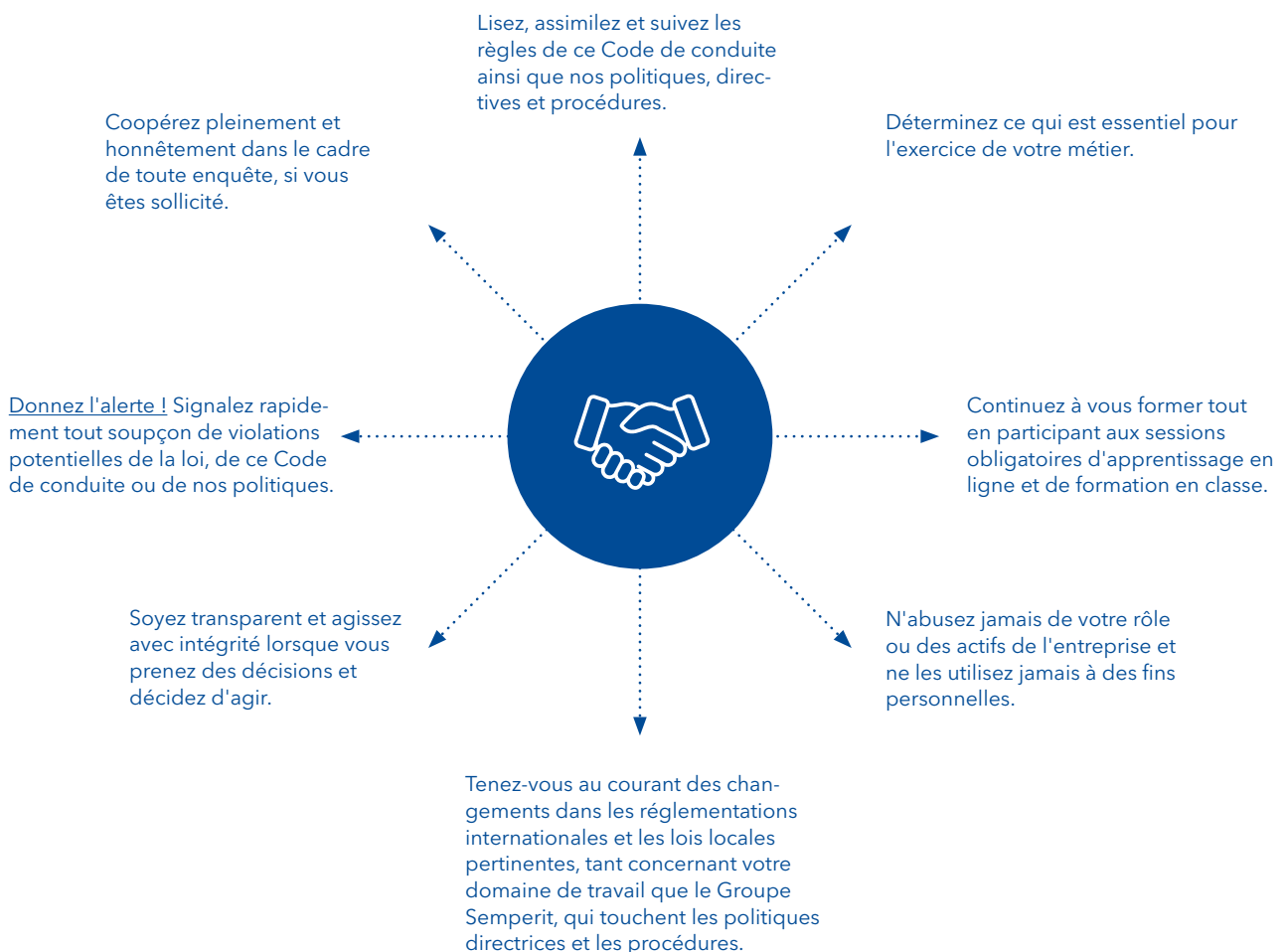
Les principes de ce Code de conduite s'appliquent également à tous nos partenaires commerciaux (sous-traitants, consultants, agents, fournisseurs, clients, distributeurs et autres). Ils doivent être pris en compte dans le cadre de nos relations contractuelles. Les partenaires commerciaux travail-

lant pour notre compte ou agissant en notre nom sont tenus de respecter ce Code de conduite.

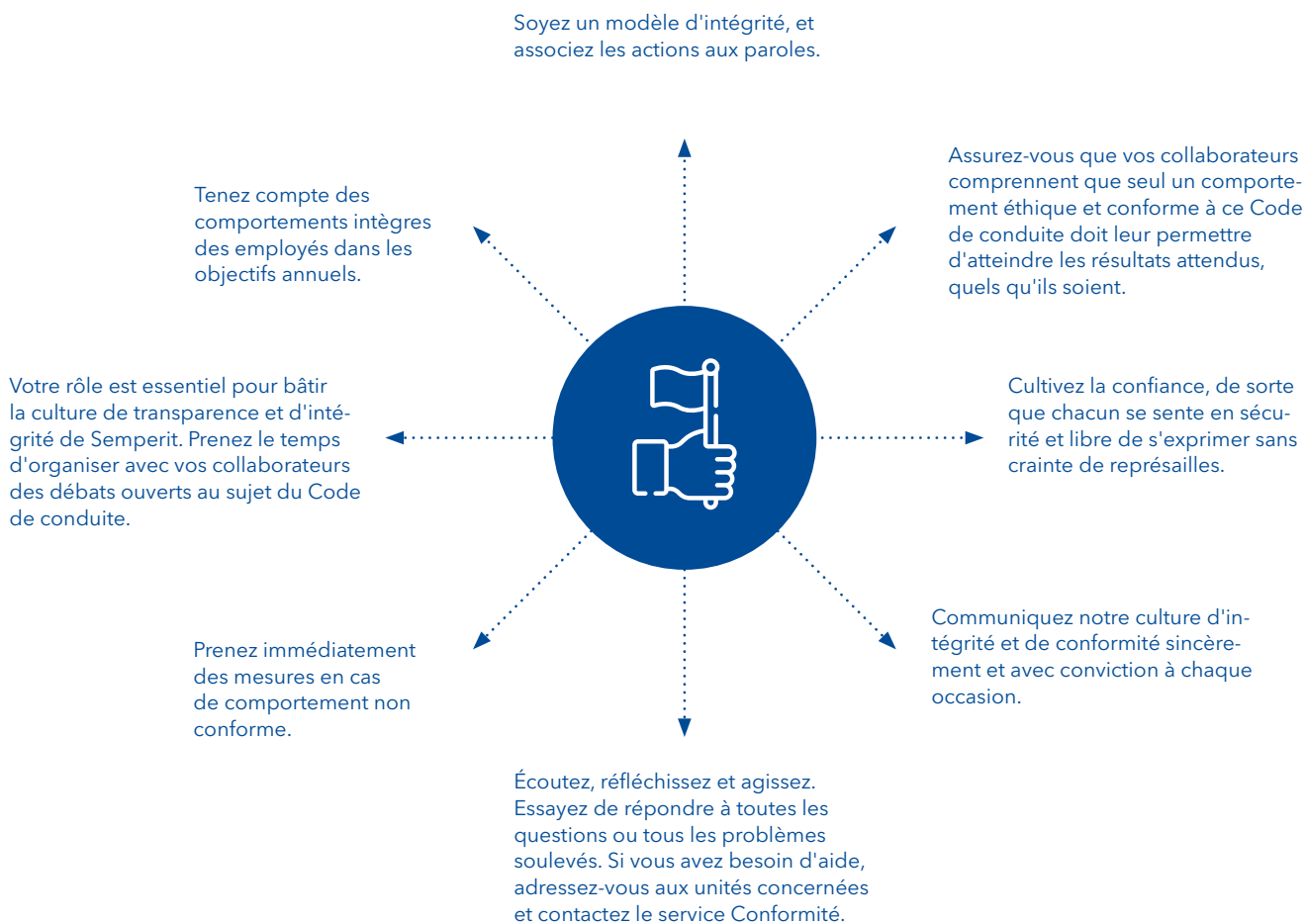
Nous ne tolérons aucune violation de ce Code de conduite ou de nos politiques, directives ou instructions. Des mesures disciplinaires, voire le licenciement, seront envisagées en cas de violation. Sachez également que les violations de toute loi ou réglementation régissant nos activités peuvent avoir de graves conséquences pour la personne concernée et pour Semperit, et peuvent également entraîner des poursuites pénales ou des sanctions émanant des régulateurs.

Donnez l'alerte si vous avez connaissance de situations à risque ou de violations de nos politiques !

Qu'est-ce qu'on attend de moi en tant qu'employé ?



Qu'est-ce qu'on attend de moi en plus en tant que responsable ?



Si vous êtes l'un de nos partenaires commerciaux

Semperit opère dans le segment business-to-business. Nos clients attendent de nous que nous leur fournissions la qualité et l'efficacité dont ils ont besoin pour assurer le succès de leur entreprise.

Nous attendons donc de vous, en tant que partenaire commercial, que vous adhérez aux mêmes normes et principes éthiques élevés que nous avons adoptés.

Nous choisissons nos partenaires commerciaux sur la base de normes de qualité et d'éthique et ne travaillons qu'avec des entreprises de bonne réputation. Nous nous réservons le droit de résilier les contrats et de demander des dommages-intérêts si vous ne respectez pas pleinement la loi et, le cas échéant, le présent Code de conduite.

Nos fournisseurs et autres partenaires commerciaux sont tenus de respecter ce Code de conduite, en particulier lorsqu'ils réalisent de missions pour notre compte ou agissent en notre nom.



À qui pouvez-vous vous adresser pour obtenir des conseils (processus de réclamation de Semperit) ?

Faites ce qui s'impose

Réagissez rapidement si vous êtes témoin ou suspectez une non-conformité concernant ce Code de conduite ou d'autres politiques. N'oubliez pas, vous n'êtes pas seul. Semperit s'engage totalement à soutenir toute personne qui signale de bonne foi les problèmes qu'elle rencontre dans l'organisation. Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons progresser et aller vers un développement durable.

Supposons que vous soyez décontenancé par une conduite potentielle ou par une pratique d'affaires. Vous devez dans ce cas, si possible, contacter d'abord votre supérieur hiérarchique, les RH ou le service juridique. Si vos préoccupations sont de nature plus complexe, vous pouvez utiliser la plateforme d'alerte SemperLine.

Pour un conseil, une information ou une intervention, veuillez contacter :

Gestionnaires et cadres supérieurs de notre organisation

Ils peuvent répondre aux questions, car ils connaissent généralement bien les directives de l'entreprise qui s'appliquent aux activités commerciales de notre organisation.

La Direction des Ressources humaines

Elle peut fournir des explications et répondre aux questions sur nos valeurs, les politiques d'emploi, les avantages sociaux et les problèmes dans le milieu du travail (harcèlement, intimidation, discrimination, etc.).

Le Département Conformité

Il peut expliquer et aider à interpréter ce Code de conduite. En outre, il fournira des conseils concernant la conduite des affaires au nom de Semperit conformément aux lois et réglementations nationales et internationales. Il vous soutiendra et répondra à toutes les questions concernant le droit de la concurrence, la lutte contre la corruption, la fraude, le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent, les conflits d'intérêts, la protection de la vie privée et des données personnelles et les comportements contraires à l'éthique au sein de l'entreprise ou chez nos partenaires commerciaux.

La Direction Santé, Sécurité, Environnement et Qualité (HSE-Q)

Elle peut fournir des explications quant à la politique de Semperit sur la Santé, la Sécurité, l'Environnement, l'Énergie et la Qualité.



Le Département Développement durable

Il peut vous fournir des conseils sur la manière de poursuivre notre stratégie de développement durable et nos objectifs de gouvernance : gestion des ressources, santé et sécurité, environnement, énergie et qualité.

Donnez l'alerte !

SemperBox – Postez votre lettre

Vous pouvez également utiliser la SemperBox présente sur votre site de production. Nous traiterons votre dossier avec le plus grand soin, en préservant votre confidentialité et, si vous le demandez, votre anonymat.

SemperLine - Plateforme d'alerte sécurisée

Si vous souhaitez signaler un acte répréhensible, signaler un problème ou poser des questions et que vous ne pouvez pas utiliser les voies de communication habituelles, vous pouvez utiliser [SemperLine](#).

Vous pouvez utiliser SemperLine à tout moment pour signaler tout acte répréhensible, incident ou violation qui vous touche personnellement ou qui touche d'autres personnes. « SemperLine » est une plateforme simple à utiliser, sécurisée et confidentielle. Elle est accessible à tout moment aux collaborateurs ainsi qu'aux parties externes. Si vous le souhaitez, vous pouvez rester anonyme. Toutefois, si vous choisissez de communiquer votre identité, soyez assuré que votre signalement restera strictement confidentiel.

Si vous êtes au courant ou venez à connaissance d'un harcèlement, d'une intimidation, d'une discrimination, d'une faute professionnelle, d'un acte de corruption, d'une fraude, d'un gaspillage, d'un abus, d'une inconduite ou d'irrégularités de gestion, contactez-nous.

i **Pour plus de détails, veuillez lire :**
[Informations relatives aux signalements](#)
[Que se passe-t-il lorsque vous soumettez un rapport ?](#)

→ Chez Semperit, nous encourageons chacun à s'exprimer ouvertement et librement. Nous avons créé [SemperLine](#), un canal sécurisé et confidentiel permettant de signaler des situations et de soulever des questions si vous ne pouvez pas utiliser les voies hiérarchiques habituelles.



Intégrité et conformité de l'entreprise

L'intégrité et la conformité de l'entreprise sont les piliers de notre stratégie de développement durable. L'intégrité organisationnelle s'applique à l'échelle mondiale. Nous nous efforçons d'atteindre le plus haut degré d'intégrité dans la conduite de nos activités.

L'éthique et la conformité ne sont pas une simple formalité ou un exercice routinier de gestion des risques. Nous devons les considérer comme une opportunité de conclure des affaires fructueuses et de gagner la crédibilité et la confiance des clients, des employés, des fournisseurs, des actionnaires et des autres parties prenantes.

En reposant sur nos valeurs et nos principes d'intégrité commerciale et de conformité, ce Code de conduite définit les directives et les règles de base indispensables auxquelles nous devons nous conformer en tant qu'employés de Semperit, et que nos partenaires commerciaux doivent également respecter et suivre.

Il est de notre responsabilité de nous familiariser avec le contenu du Code de conduite, d'utiliser les outils fournis et, si nécessaire, de demander des conseils sur la conduite commerciale appropriée.

Une formation pertinente est un élément clé de notre système de conformité. Nous ne devons pas hésiter à contacter le service responsable de la conformité pour toute question relative à l'intégrité et à la conformité, pour pointer des problèmes ou pour signaler des violations.

Un système de gestion de la conformité à part entière a été conçu et mis en œuvre pour protéger l'entreprise et nos collègues, permettant d'identifier et de prévenir les comportements illicites ou contraires à l'éthique. Notre système de conformité suit trois étapes clés. Joindre le geste à la parole pour promouvoir le changement. La conformité permet la transparence et la prise de décisions éclairées.

Les trois piliers de l'intégrité et de la conformité de l'entreprise

La prévention

La prévention commence au sein des directions métiers où les risques sont identifiés et maîtrisés et se poursuit par une formation et un apprentissage constants pour permettre à chacun de reconnaître et d'éviter les écueils. Les entités sont responsables de la mise en œuvre des politiques, des règles et des réglementations.

L'identification

En s'appuyant sur l'évaluation des risques, les audits, les rapports et un contact direct avec les parties prenantes internes et externes, le service chargé de la Conformité identifie les problèmes à résoudre. Si ce Code de conduite, ou toute politique, directive, instruction, loi ou réglementation, est violé, il est de notre responsabilité de lancer immédiatement l'alerte en contactant notre superviseur ou le service de conformité du Groupe (compliance@semperit-group.com) et/ou via [SemperLine](#).

L'atténuation

Une fois les problèmes identifiés, le service Conformité propose des mesures d'atténuation et suggère des mesures de suivi adéquates pour atténuer les risques à venir pour le Groupe, ses employés, ses clients et les autres parties prenantes.

i Pour plus de détails, veuillez lire : [Intégrité - Système de gestion de la conformité](#)

Les six principes de conformité à l'échelle du Groupe

Respecter les lois nationales et internationales

Favoriser une culture d'alerte sans crainte de représailles

Promouvoir une concurrence loyale



Respecter les principes éthiques, écologiques et sociaux

S'engager à mener des affaires sans recourir à la corruption ou à toute autre activité criminelle

Protéger les droits de l'homme

Intégrité

L'intégrité est le socle de nos activités. Semperit connaît bien et respecte les lois et réglementations qui s'appliquent à ses activités dans le monde entier, ainsi que tous les cadres éthiques connexes. Certaines lois nationales sont plus strictes que d'autres, c'est pourquoi ce Code de conduite a toujours préséance sur les règles moins strictes.

Il est très important pour Semperit d'adopter un comportement éthique au sein de l'entreprise et avec nos partenaires commerciaux. Les mécanismes de conformité que nous avons mis en place nous permettent de repérer toute action contraire à ce Code de Conduite et de prendre des mesures correctives.

Les accords commerciaux et les transactions doivent être menés de manière transparente en déterminant les rôles et les responsabilités de nos partenaires commerciaux avec clarté et en divulguant de la documentation des transactions. Semperit entretient des relations commerciales loyales avec ses agents, fournisseurs et clients et respecte les lois et réglementations applicables.

Les bonnes décisions servent les besoins de l'entreprise sans nuire à autrui. Un tel principe s'applique aux employés, aux partenaires commerciaux, aux actionnaires et à la société elle-même.

Toutes les transactions commerciales et les activités connexes doivent être menées avec intégrité et selon les normes éthiques les plus élevées.

Remarque

→ L'équité est la capacité de porter des jugements non discriminants et qui n'entraînent pas de décisions partiales.

Les principes de Semperit



Aucune **discrimination** contre les employés n'est tolérée. Semperit offre l'égalité des chances.



Les lois locales sur les **horaires de travail acceptables** sont respectées.



Les employés sont embauchés sur la base de **contrats de travail** écrits et de relations de travail documentées conformément à la loi.



Nous veillons à assurer une **rémunération** appropriée et juste, tout en tenant compte des conditions du marché local.



Le travail des enfants et les autres formes d'exploitation des êtres humains ne sont pas tolérés.



Le droit des salariés à la **liberté d'opinion** et d'expression est respecté.

Droits de l'homme

Sans aucune exception, Semperit condamne le travail des enfants et le travail forcé et prône une rémunération équitable, la liberté de se réunir et la liberté d'expression. Nous ne tolérons pas la discrimination, le harcèlement ou les violations des principes de l'entreprise, quel que soit le contexte dans lequel ils se produisent dans la chaîne de valeur. L'information, la formation et les actions correctives garantiront la pratique des normes sociales les plus élevées partout et le respect et la protection des droits de l'homme, qui sont une priorité absolue à tout moment.

Les principes et directives du Groupe Semperit s'appliquent non seulement aux employés, mais également aux fournisseurs et autres partenaires commerciaux et font partie de notre [Politique du personnel](#) et de notre [Politique des fournisseurs](#), accessibles au public sur le site Web de Semperit. Ils sont une condition préalable à l'établissement et à la poursuite de relations commerciales. Toutes les activités commerciales doivent être menées conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et aux normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), ainsi qu'en stricte conformité avec les lois locales.

Prenez la bonne décision !

i Pour plus de détails, veuillez lire :
[Politique du personnel](#)
[Politique des fournisseurs](#)

Normes sociales et du travail

Semperit s'engage à respecter les droits de l'homme et les normes sociales les plus élevées. Cela est au cœur de notre culture d'entreprise et un atout essentiel pour retenir les employés actuels et en attirer de nouveaux.

Nous adhérons strictement aux lois et réglementations locales régissant nos activités commerciales.

Travail des enfants et jeunes travailleurs

Nous ne tolérons pas le travail des enfants ou tout autre type d'exploitation des personnes. L'âge minimum des employés doit être l'âge minimum national d'embauche ou l'âge de fin de la scolarité obligatoire, l'âge le plus élevé étant applicable (Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, Conventions de l'OIT n° 138, 182 et 79, recommandation de l'OIT n° 146).

Prévention du travail involontaire et de la traite d'êtres humains

Nous n'acceptons aucune forme de travail illégal, abusif ou forcé et servile ni toute autre traite d'êtres humains (Conventions de l'OIT n° 29 et 105).

Dialogue social - liberté d'association, de dialogue et de cogestion

Nous soutenons la négociation collective et la liberté d'association. Ainsi, les travailleurs et les employés ont, sans discrimination, le droit de former le(s) syndicat(s) de leur choix, d'y adhérer et de l'organiser, ainsi que de négocier collectivement avec leur employeur (Conventions de l'OIT n° 87, 98, 135 et 154).

Semperit respecte toutes les exigences réglementaires qui défendent les intérêts des employés et leur donnent voix au chapitre.

Salaires équitables et conventions collectives (accords sur les échelles salariales)

Semperit assure une rémunération en ligne avec le marché à tous ses employés. Les salaires versés sont basés sur la rémunération habituelle pour un poste comparable dans l'environnement concerné. Cela comprend l'application d'échelles salariales/de conventions collectives sur certains sites.

Discrimination

Semperit n'accepte aucune forme de discrimination.

Harcèlement et abus

Chaque employé doit être traité avec respect et dignité.

Horaires de travail

Nous veillons à ce que les lois locales définissant les horaires de travail maximaux autorisés soient respectées (Conventions de l'OIT n° 1 et 14).

Liberté d'opinion et d'expression

Nous respectons la liberté d'opinion et d'expression de nos employés à chaque étape.

Fournisseurs

Semperit soutient activement le respect de normes sociales et de travail élevées par les fournisseurs. Nos principes sont définis dans [la Politique Fournisseurs](#) du Groupe Semperit.



Pour plus de détails, veuillez lire :

[Déclaration Semperit relative à la loi sur l'esclavage moderne](#)
[Politique Fournisseurs du Groupe Semperit](#)
[Politique du personnel](#)
[Politiques relatives au développement durable](#)



Non-discrimination

Chez Semperit, nous nous engageons à offrir l'égalité des chances en matière d'emploi. Pour cela, nous traitons nos collègues et candidats équitablement et nous ne nous livrons à aucune forme de discrimination illégale.

Nous respectons toutes les lois connexes (Conventions de l'OIT n° 100 et 111, Convention des Nations Unies sur la discrimination à l'égard des femmes). Nous tenons compte de ces normes dans nos décisions d'emploi (notamment, lors du recrutement, de l'embauche, de la formation, de la définition du salaire et des décisions de promotion). Nous ne faisons aucune discrimination en fonction de la race, de la couleur, du sexe, de l'âge, de la nation d'origine, de la religion, de l'orientation sexuelle, de l'identité ou de l'expression de genre, de l'état civil, de la citoyenneté, de l'appartenance à un syndicat, de l'affiliation politique, d'un handicap, du statut d'ancien combattant ou de tout autre contexte légalement protégé.

Harcèlement et intimidation

Nous sommes tous déterminés à travailler ensemble dans un environnement exempt de tout comportement abusif. Semperit interdit le harcèlement et l'intimidation sous toutes leurs formes : verbales, physiques ou visuelles.

Drogues et alcool



Chez Semperit, nous nous engageons à offrir l'égalité des chances en matière d'emploi. Pour cela, nous traitons nos collègues et candidats équitablement et nous ne nous livrons à aucune forme de discrimination illégale.

Nous respectons toutes les lois connexes (Conventions de l'OIT n° 100 et 111, Convention des Nations Unies sur la discrimination à l'égard des femmes). Nous tenons compte de ces normes dans nos décisions d'emploi (notamment, lors du recrutement, de l'embauche, de la formation, de la définition du salaire et des décisions de promotion). Nous ne faisons aucune discrimination en fonction de la race, de la couleur, du sexe, de l'âge, de la nation d'origine, de la religion, de l'orientation sexuelle, de l'identité ou de l'expression de genre, de l'état civil, de la citoyenneté, de l'appartenance à un syndicat, de l'affiliation politique, d'un handicap, du statut d'ancien combattant ou de tout autre contexte légalement protégé.

Diversité et inclusion

Semperit est une entreprise mondiale et locale à la fois. C'est pourquoi la diversité et l'inclusion sont au cœur de notre culture et font partie intégrante de la réussite de Semperit. Pour nous, se doter d'une main-d'œuvre diversifiée et créer un environnement de travail inclusif n'est pas seulement souhaitable, c'est une priorité commerciale stratégique qui favorise la créativité et l'innovation. Nous tirons notre force de la diversité et nous nous engageons à favoriser une culture d'inclusion sous toutes ses facettes : sexe, nationalité, religion, âge, orientation sexuelle et éducation.

Nous sommes à votre écoute

Si vous pensez être victime de discrimination, d'intimidation ou de harcèlement de la part d'un membre de l'entreprise ou d'un partenaire commercial, nous vous encourageons fortement à signaler immédiatement l'incident. De même, les superviseurs et les responsables qui viennent à connaissance d'un tel incident doivent immédiatement le signaler.

Nous pouvons vous aider !

Informez votre superviseur, votre supérieur hiérarchique, votre équipe RH locale et/ou le service de conformité (compliance@semperitgroup.com). Vous pouvez utiliser la boîte aux lettres SemperBox ou [SemperLine](#) pour signaler un harcèlement ou une discrimination. Vous pouvez le faire de manière anonyme, si vous préférez.

Après la procédure d'enquête, l'affaire sera traitée immédiatement, rapidement et de façon approfondie.



Pas de corruption

→ Nous nous engageons à ne faire affaire qu'avec des partenaires qui refusent les pratiques douteuses. Pour garantir cela, nous avons mis en place un processus de vérification des partenaires commerciaux précis qui nous permet d'évaluer toute relation avant de l'entamer. Chaque employé responsable d'un partenaire commercial doit initier le processus de vérification des partenaires commerciaux et effectuer les vérifications conformément aux règles et réglementations internes.

Nous savons que la corruption, en tant qu'abus délibéré à des fins personnelles d'un pouvoir conféré, peut nuire aux affaires, perturber les marchés et surtout nuire à notre réputation. C'est pourquoi nous nous engageons à faire affaire avec nos clients sur la base de la qualité de nos produits et services, et jamais au moyen de pratiques corrompues ou de toute autre activité illégale.

Ne sollicitez, promettez, donnez ou acceptez jamais des avantages qui pourraient influencer votre jugement ou votre décision.

Une offre directe ou indirecte, un paiement, la sollicitation ou l'acceptation de pots-de-vin sous quelque forme que ce soit sont interdits.

Aucun paiement (en espèces ou autre) pouvant être interprété comme un pot-de-vin ne peut être versé, offert ou promis, sollicité ou accepté d'une personne ou d'une organisation sous la condition expresse ou implicite d'obtenir un avantage commercial.

Les paiements de facilitation pour influencer une personne sont également considérés comme des pots-de-vin et sont interdits.

Fonctionnaires

Une prudence particulière est requise concernant les agents publics ainsi que les entreprises publiques. Nous n'autoriserons aucune offre, cadeau ou divertissement pouvant être interprété comme un pot-de-vin. Soyez très prudent lorsque vous faites affaire avec des agents publics, car même une faveur mineure risque d'être perçue comme un pot-de-vin ou une tentative d'influencer le processus décisionnel. Respectez les règles internes et la législation locale. Ne rencontrez pas les fonctionnaires en tête-à-tête.

Contributions politiques, dons et parrainages

Semperit ne parraine pas (directement ou indirectement) les partis ou les organisations politiques, ni les hommes politiques.



En tant qu'entreprise socialement engagée, Semperit soutient des projets de développement durable et développe des processus à la pointe de la technologie. Nous sommes transparents en ce qui concerne le parrainage d'entreprise et les dons de bienfaisance. Un don doit rester circonscrit dans les limites légales.

Les dons et les parrainages nécessitent une approbation interne préalable. Ils ne peuvent être accordés que sur la base d'un contrat écrit et sous une forme garantissant la déductibilité fiscale. La réputation et les objectifs des destinataires doivent être conformes à nos valeurs et à ce Code de conduite.

Paiements tiers

Les agents tiers, consultants, distributeurs ou tout autre représentant tiers agissant pour ou au nom de Semperit (collectivement, les « tiers ») ne sont pas autorisés à effectuer des paiements à des fins de corruption en notre nom.

Cette interdiction s'applique également aux sous-traitants engagés par des tiers qui travaillent pour le compte de Semperit.

Cadeaux, invitations et événements

L'acceptation d'un cadeau ou d'une invitation, ou la participation à des événements (considérés, comme des avantages) peut être perçue de plusieurs manières selon la proportionnalité, la transparence, la valeur et la fréquence de l'offre en question.

Semperit a établi des règles concernant l'acceptation/l'octroi et l'enregistrement d'avantages donnés ou reçus, comme indiqué dans la Directive sur les cadeaux, les marques d'hospitalité et les événements.

Les avantages doivent être appropriés, coutumiers et considérés uniquement comme un signe de haut respect.

Nous devons refuser tout avantage s'il est accordé pour influencer notre comportement ou notre décision. Offrir de tels avantages avec l'intention de changer le comportement ou la décision de la contrepartie est interdit.

Il est strictement interdit d'offrir ou d'accepter des espèces ou des équivalents en espèces.



Pour plus de détails, veuillez lire :

[Directive anti-corruption](#)

[Directive sur les cadeaux, les marques d'hospitalité et les événements](#)

[Directive sur la vérification des partenaires commerciaux de Semperit](#)

Conflits d'intérêts

Nous agissons loyalement et toujours dans l'intérêt de l'entreprise. Ainsi, les décisions professionnelles ne doivent pas être influencées par des intérêts ou des relations privés. Il y a un conflit d'intérêts lorsque des intérêts privés entrent en conflit avec votre responsabilité d'agir dans le meilleur intérêt de Semperit. Les « intérêts personnels » s'étendent également aux intérêts de votre famille, de vos amis ou d'autres entités dans lesquelles vous êtes impliqué.

Aucun employé ou membre de la famille proche d'un employé ne doit entretenir de relations commerciales, financières ou autres avec Semperit, des clients, des fournisseurs, des employés (actuels ou potentiels) ou des concurrents qui pourraient nuire ou donner l'impression de nuire à l'exécution de ses responsabilités en tant qu'employé de Semperit.

Les conflits d'intérêts peuvent être perçus (une personne externe pourrait considérer que vous êtes influencé par un conflit d'intérêts), potentiels (il y a un risque de conflit d'intérêts) ou réels (vous êtes dans un conflit d'intérêts).

Un conflit d'intérêts n'est pas toujours facile à identifier. S'il est prévenu et géré de manière appropriée, la situation peut rester sous contrôle. Il est essentiel de traiter tous les types de conflits d'intérêts. Vous devez documenter correctement les étapes pour atténuer le conflit.

Pourquoi est-il essentiel de prévenir ou de gérer les conflits d'intérêts ?

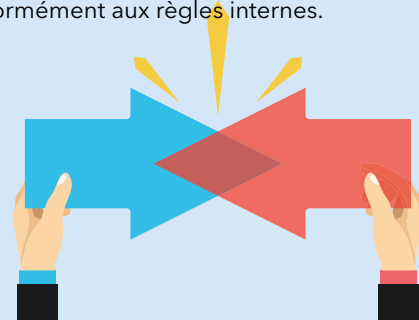
- La réputation de Semperit pourrait être entachée.
- Pour gérer correctement les situations de conflit d'intérêts, vous devez faire passer les intérêts de Semperit avant vos intérêts privés.
- Si vous ne gérez pas ces situations, votre responsabilité sera en cause et la durabilité et la transparence de notre relation seront menacées.

Comment pouvez-vous identifier les situations de conflit d'intérêts ?

- Vous devez comprendre la mission, le but et les valeurs de Semperit.
- Vous devez déterminer si vos intérêts personnels entrent d'une manière ou d'une autre en conflit avec les intérêts de Semperit.

Comment réagir ?

- Soyez transparent et agissez avec intégrité et diligence.
- N'abusez pas de votre position pour vos intérêts ou gains personnels.
- N'abusez pas des informations de Semperit et ne les partagez pas en dehors de l'entreprise.
- Signalez toute situation de conflit d'intérêts perçue, potentielle ou réelle et discutez-en avec votre superviseur conformément aux règles internes.



Exemples de situations de conflit d'intérêts :

1. Relations personnelles

Superviser un ami, un membre de la famille ou une personne avec qui vous avez une relation amoureuse.

2. Intérêts financiers

Investir dans une entreprise qui traite ou est en concurrence avec Semperit.

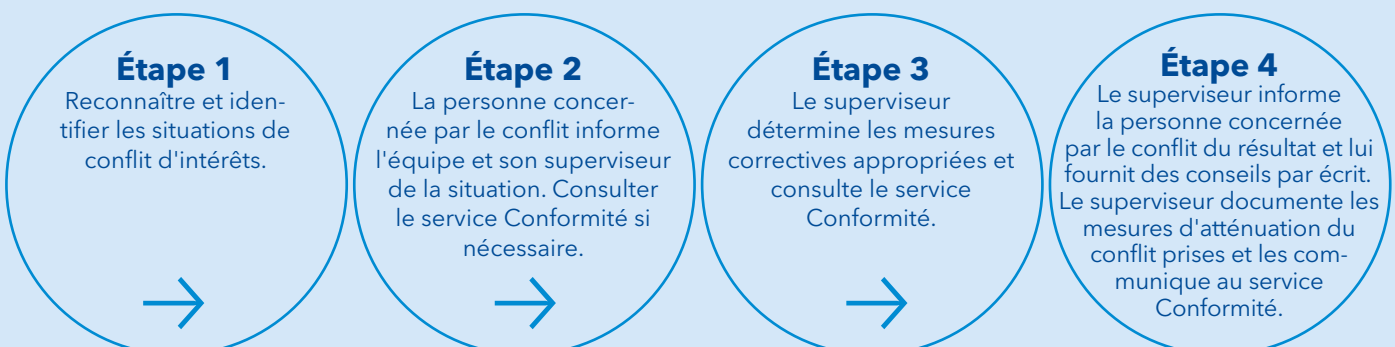
3. Opportunités professionnelles

Saisir une opportunité offerte dans le cadre de votre travail chez Semperit pour obtenir un avantage personnel ou créer une entreprise en concurrence avec nos activités. Présenter un membre de la famille comme partenaire commercial potentiel et influencer la décision de conclure une telle transaction.

4. Membres de la famille

Offrir à un membre de votre famille des avantages personnels inappropriés grâce à votre poste au sein de notre société. Embaucher un membre de votre famille comme subordonné direct ou participer au processus de recrutement d'un membre de votre famille.

Quatre étapes pour atténuer le conflit



Lutte contre le blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est une pratique illégale servant à occulter des sources illicites de revenus. Les activités illégales génèrent pour la plupart des sommes importantes d'argent qui ne peuvent être ni expliquées ni dissimulées. Si les criminels veulent utiliser l'argent en évitant de se faire prendre, ils doivent le « blanchir ». Par conséquent, ils pratiquent le « blanchiment » de l'argent « sale » afin de pouvoir le dépenser librement. Il existe des techniques complexes pour cela, au moyen de transferts et de transactions passant par de nombreuses entreprises afin de donner l'impression que l'argent provient d'une source légitime. Nous devons veiller à ce qu'aucune de nos activités ne soit utilisée pour blanchir de l'argent, sous quelque forme que ce soit : argent liquide, chèques de voyage, mandats ou paiements provenant de comptes de tiers. Tous les paiements doivent être conformes aux lois fiscales et aux réglementations anti-blanchiment et anti-corruption. Nous ne transférons de l'argent que pour payer les biens et services fournis par des personnes physiques et morales dont nous connaissons l'identité et dûment comptabilisés. Nous vérifions les antécédents d'un partenaire commercial au début de toute relation commerciale.

En tant qu'employés de Semperit, nous ne devons en aucun cas :

- effectuer ou accepter un paiement à/d'une entité hors de toute transaction ou relation d'affaires ;
- accepter les paiements en espèces ;
- faire des affaires ou participer à des transactions impliquant des parties non liées ;
- utiliser des méthodes de paiement inhabituelles ;
- accepter des conditions générales inhabituelles ou exceptionnelles pour la conduite de nos affaires ;

Cycle de blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent peut ne pas impliquer les trois étapes, ou certaines étapes peuvent être combinées ou répétées plusieurs fois.

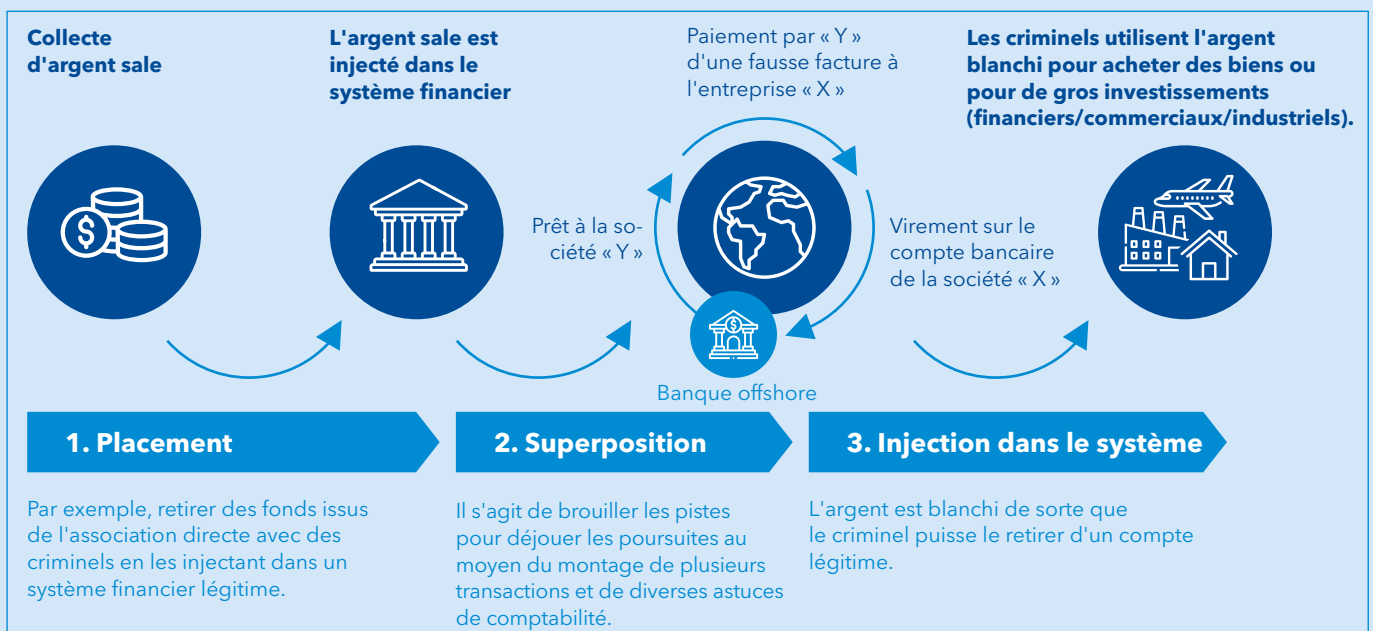
- expédier les commandes des clients d'une manière incompatible avec les procédures standard de Semperit ;
- effectuer des paiements à des entreprises ou à des particuliers sans motif commercial légitime ;
- traiter avec des criminels ou des entités faisant l'objet d'enquêtes ;
- falsifier ou détruire les documents pertinents.

Exemples de tentatives de blanchiment d'argent

1. Un client fournit de fausses informations pour ouvrir un compte.
2. Offres de paiement comptant ou trop-perçus suivis de demandes de remboursement.
3. Commandes, achats ou paiements inhabituels ou incompatibles avec le commerce ou l'activité d'un client.
4. Structures de transaction inhabituellement complexes.
5. Transferts de fonds inhabituels vers ou depuis des pays non liés à la transaction.
6. Transactions qui semblent être structurées pour échapper aux exigences de comptabilisation ou de déclaration.
7. Paiements inhabituellement importants avec des équivalents en espèces (par exemple, des chèques de banque et des mandats).
8. Structurer les achats en achetant des produits, puis en annulant la commande.

→ Toute situation de ce type doit être signalée aux services Conformité et Juridique.

i Pour plus de détails, veuillez lire : [Directive sur la vérification des partenaires commerciaux de Semperit](#)



Règles d'initiés

Grâce à notre travail, nous pouvons avoir accès à des informations importantes et non publiques sur le Groupe Semperit lui-même, ses clients, ses concurrents ou d'autres tiers (par exemple, des plans d'affaires qui n'ont pas encore été annoncés publiquement ou des secrets d'affaires).

Certaines de ces informations peuvent être considérées comme des « informations privilégiées » selon la loi sur les marchés des capitaux : une information privilégiée est une information particulière qui concerne une ou plusieurs sociétés ou leurs instruments financiers, n'est pas connue du public et, si elle était rendue publique, serait susceptible d'avoir un effet important sur les prix des instruments financiers de ces sociétés. La négociation d'instruments financiers (par exemple des actions ou des obligations) du Groupe Semperit ou d'autres sociétés sur la base de ces informations, la recommandation de négociation et la divulgation de ces informations sont interdites. Tout employé qui s'engage dans de telles activités commet une grave violation des principes du Groupe Semperit. Le Groupe Semperit a mis en place une directive spécifique sur la conformité concernant le marché des capitaux.

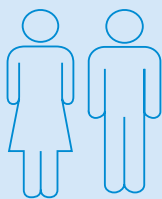
Exemple : Qu'est-ce qu'un tuyau d'initiés ?

La transmission d'informations privilégiées à des personnes non autorisées susceptibles de les utiliser pour décider d'un investissement, y compris des membres de la famille, des amis ou des tiers, est étroitement assimilable à un délit d'initiés. La divulgation de ces informations est illégale parce que la personne prévenue avant que l'information ne soit rendue publique obtient un avantage indu sur les autres investisseurs. C'est aussi une grave violation des politiques de Semperit.

Informations privilégiées



Accords commerciaux potentiels ou nouveaux marchés



Changements potentiels dans la direction de Semperit



Toute information susceptible d'influencer le marché, si elle était rendue publique



Nouveaux produits potentiels

i Pour plus de détails, veuillez lire : [Conformité concernant les informations privilégiées SemperLine](#)

Droit antitrust et de la concurrence

Antitrust

Nous nous engageons pleinement à respecter les lois antitrust et le droit de la concurrence dans les pays où nous opérons.

Les comportements coordonnés, les réunions informelles ou les « gentlemen's agreement » informels, susceptibles d'avoir pour but une restriction de la concurrence ou de l'entraîner, sont interdits. La perception d'une telle intention doit également être évitée. Aucun de nos employés ne peut communiquer sous quelque forme que ce soit (par écrit, par voie électronique ou verbale) avec un concurrent afin de tenter de :

- convenir, fixer, stabiliser ou contrôler les prix, les conditions de crédit, les remises ou les ristournes (ou d'autres éléments de prix) ;
- partager des informations commerciales sensibles ;
- attribuer des contrats, des clients ou des territoires ;
- boycotter certains clients ou fournisseurs ; ou
- limiter la production ou la vente de tout produit ou la portée de tout service.

Nous sommes conscients que nous devons respecter toutes les lois sur la concurrence en vigueur dans tous les territoires où Semperit exerce ses activités afin de préserver notre réputation et d'éviter d'être sanctionné pour un comportement non conforme. Nous n'imposons pas à nos fournisseurs ou clients des limites déraisonnables dans le cadre de nos relations commerciales. Nous nous engageons à ne pas utiliser de stratégies commerciales susceptibles de constituer un abus d'une position dominante sur le marché.

Veille concurrentielle

Pour rester compétitifs, nous devons obtenir des informations sur nos concurrents, cela est normal et nécessaire à la conduite des affaires. Nous recueillons des informations de manière responsable et légale.

Il est permis de collecter des informations auprès de sources purement publiques, notamment :

- les informations divulguées au grand public lors de salons professionnels ;
- les manuels des fournisseurs ;
- les brochures de commercialisation ;
- les journaux et autres médias de grand public ;
- les rapports d'analystes ;
- les publications commerciales ;
- les sites Internet et les communiqués de presse.

i Pour plus de détails, veuillez lire : [Politique antitrust SemperLine](#)

Contrôles et sanctions à l'exportation

Les contrôles à l'exportation et les sanctions économiques établissent où et avec qui nous pouvons faire des affaires. Des lois spécifiques confèrent aux autorités d'un pays le pouvoir de contrôler la vente, l'expédition ou le transfert de biens et de services à travers les frontières nationales, y compris les mouvements de capitaux et les paiements. Des contrôles et des sanctions à l'exportation peuvent être imposés pour certains pays, personnes ou marchandises.

Nous devons être conscients de l'impact potentiel des lois qui régissent les exportations et des sanctions afférentes. Nous devons savoir quels contrôles ou sanctions risquent d'entraîner des restrictions ou des interdictions sur la façon dont nous menons nos activités et générer des amendes importantes. Nous devons nous assurer de traiter avec des

partenaires commerciaux qui ne sont pas touchés par des sanctions ou des embargos.

Afin de garantir la légalité des affaires, nos partenaires commerciaux sont soumis à un processus de diligence raisonnable par des tiers : Vérification des partenaires commerciaux de Semperit. Il est de notre intérêt personnel et de l'intérêt de Semperit d'être conscients de tous les risques pouvant découler de nos relations commerciales et de prendre toutes les mesures d'atténuation nécessaires.

i **Pour plus de détails, veuillez lire :**
[Principes relatifs aux restrictions au commerce international](#)
[Vérification relative aux principes applicables au partenaire commercial](#)
[Directive sur la vérification des partenaires commerciaux de Semperit](#)

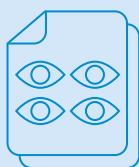
Fraude



Aucune fraude, sous quelque forme que ce soit, n'est tolérée chez Semperit. La fraude peut être définie comme une tromperie intentionnelle, une supercherie ou un abus de confiance visant à obtenir un avantage financier, politique ou autre, indu ou illégal.

→ N'oubliez pas qu'en matière de paiements, il vaut mieux attendre un jour de plus pour tout vérifier correctement, plutôt que d'agir trop rapidement et de verser des fonds là où ils ne devraient pas aller. Vérifiez toujours si la transaction demandée est vraiment valide. Nous avons le soutien total du Conseil d'administration lorsque nous ne débloquons pas des paiements parce qu'ils semblent suspects.

→ **Si vous êtes témoin d'une fraude, donnez l'alerte !** Signalez-la à votre superviseur et à internal.controls@semperitgroup.com ou (en cas de fraude financière) à GroupTreasury.Vienna@semperitgroup.com, ou encore à SemperLine, notre plateforme de signalement. En cas de soupçons, suivez la procédure disponible [sur notre site dédié à la conformité interne](#).



Respectez toujours le principe des « quatre yeux » lors du déblocage des paiements ; aucun paiement ne doit être autorisé par une seule personne.



Aucun partage des accès aux systèmes de sécurité (token électronique, dongles, etc.) n'est autorisé.

Types de fraude

Fraude externe

- factures pour des travaux jamais effectués ou mal effectués ;
- piratages informatiques, hameçonnage, ingénierie sociale ;
- vol d'identité, des fraudeurs se faisant passer pour un dirigeant de Semperit et demandant des paiements ;
- fausses instructions de paiement.

Fraude interne

Fraude au travail

C'est lorsque vous abusez ou utilisez délibérément des ressources ou des actifs de Semperit à des fins d'enrichissement personnel :

- détournement des biens de l'entreprise ;
- détournement de fonds (vol ou détournement de fonds placés en fiducie ou appartenant à l'employeur).

Facturation frauduleuse

- un employé présente de fausses factures ou réclame des remboursements ou des paiements fictifs ;
- Il est de notre responsabilité de nous assurer que les fournisseurs ne nous surfacturent pas intentionnellement ni substituent nos commandes avec des biens et services de qualité inférieure.

Fraude à l'approvisionnement

- Elle concerne l'achat de biens ou de services par l'un de nos employés qui a un intérêt caché dans la transaction.

Protection des actifs de l'entreprise

Nos actifs et ressources doivent être utilisés de manière responsable conformément aux politiques internes.

i **Pour plus de détails, veuillez lire :**
[Détection et signalement des fraudes](#)
[Limites d'autorisation](#)
[Directive sur la sécurité des paiements](#)

Règles de contrôle interne

Comptabilité exacte

Nous tenons des livres et des registres reflétant avec précision notre situation commerciale et financière. Nous avons tous la responsabilité d'enregistrer exactement les transactions et de tenir à jour nos dossiers.

Le principe des « quatre yeux »

Chez Semperit, le principe des quatre yeux est crucial pour garantir l'exactitude des transactions et des enregistrements de transactions. Il est de notre responsabilité de nous assurer que nous appliquons ce principe dans tous les processus commerciaux et actions que nous menons au nom de Semperit, en interne et en externe. Au moins deux représentants doivent signer les documents juridiquement contraignants pour toute entité du Groupe Semperit.

Limites d'autorisation

Nous appliquons et suivons les règles énoncées dans les Limites d'autorisation (LoA).

Les LoA définissent les limites d'autorisation des différents niveaux hiérarchiques lors de la prise de certaines décisions commerciales au sein ou au nom de toute entité juridique du Groupe Semperit.

Les LoA couvrent les règles d'autorisation en interne.

Elles s'appliquent à toutes les décisions commerciales au sein ou au nom d'une entité juridique du Groupe Semperit. Les LoA s'appliquent à tous les employés de Semperit et à toute autre personne chargée de prendre des décisions commerciales au sein ou au nom de Semperit.

Les LoA doivent être intégrées dans les règles de gestion spécifiques à l'entité.

Règles de Gestion (RoM)

Chaque directeur général d'une entité du Groupe Semperit doit s'assurer que des règles de gestion spécifiques sont en place (selon la directive du Groupe respective) et spécifient la responsabilité en externe (par exemple, pour la signature d'un contrat).

Systèmes de contrôle interne (SCI)

Un SCI est mis en place dans chaque entité Semperit, indépendamment de son segment, de sa région ou de sa taille. Par conséquent, les contrôles internes respectifs doivent être respectés, pour tous les processus et par tous les employés, indépendamment du grade hiérarchique. Le contrôle interne concerne tout le monde. Une surveillance générale, notamment en ce qui concerne l'efficacité des contrôles internes, est assurée par un audit interne.

Cependant, il est de la responsabilité de chacun d'utiliser les canaux de communication disponibles pour signaler toute violation des règles et règlements internes.

Informez votre superviseur et signalez le problème à l'adresse internal.controls@semperitgroup.com. Vous pouvez également utiliser SemperBox pour poster une lettre ou SemperLine pour faire un signalement en ligne (rapport écrit ou appel téléphonique), ou vous pouvez appeler le (+43 1 79777240) ou écrire un e-mail au service de conformité : compliance@semperitgroup.com.

i Pour plus de détails, veuillez lire :

- [Limites d'autorisation](#)
- [Directives d'approvisionnement](#)
- [Directive sur les contrôles internes](#)



Enquêtes publiques



Nous accompagnons toute enquête publique dans la transparence tant dans l'intérêt de l'entreprise que de la loi. Tous les détails concernant ces enquêtes publiques ou procédures connexes à de telles enquêtes se trouvent dans les Directives concernant les enquêtes publiques.

→ Notre responsabilité est de continuer à protéger les informations de Semperit même si nous décidons de quitter l'entreprise. Dans une telle situation, nous sommes tenus de respecter la confidentialité des informations de Semperit et ne devons les partager avec personne.

i **Pour plus de détails, veuillez lire :**
[Directives relatives aux enquêtes publiques/Perquisition à l'aube](#)



Cybersécurité, protection des données et informations sensibles



Les informations concernant Semperit doivent rester strictement confidentielles.

Toutes les informations, sans distinction, sont par défaut considérées comme confidentielles et doivent être protégées. Toute information devant être communiquée à l'extérieur doit être approuvée pour diffusion publique au préalable.

Nous sommes tous responsables de protéger les informations de Semperit et les informations confidentielles et données personnelles de nos employés, clients et parties prenantes. N'utilisez les données personnelles que dans la mesure nécessaire à vos obligations professionnelles. Gardez toutes les données personnelles strictement confidentielles et traitez-les en conséquence.

Les secrets commerciaux et certaines informations commerciales dont la divulgation ou la perte sont susceptibles d'avoir un impact négatif important sur notre entreprise, nos employés, des tiers et nos clients nécessitent une protection supplémentaire, telle que le cryptage. Le service informatique vous assistera en fournissant les outils et les normes de chiffrement appropriés.

Nous sommes au fait et respectons l'ensemble des directives de qualité informatique de l'entreprise, des mesures de protection des données techniques et organisationnelles et des politiques, directives et instructions relatives à la cybersécurité.

Semperit protège les données personnelles et la vie privée. Nous traitons toutes les données et informations personnelles conformément à la réglementation et aux lois sur la protection des données. Il est de notre responsabilité de marquer comme telles toutes nos informations privées stockées sur nos appareils, conformément aux directives existantes. Vous pouvez signaler une violation de données à data.privacy@semperitgroup.com et cybersecurity@semperitgroup.com.

i **Pour plus de détails, veuillez lire :**
[Directive sur la protection des données](#)
[Guide de l'utilisateur final](#)
[Directive relative aux appareils mobiles](#)
[Classement des documents](#)

Développement durable

Nous sommes responsable des personnes et de l'environnement

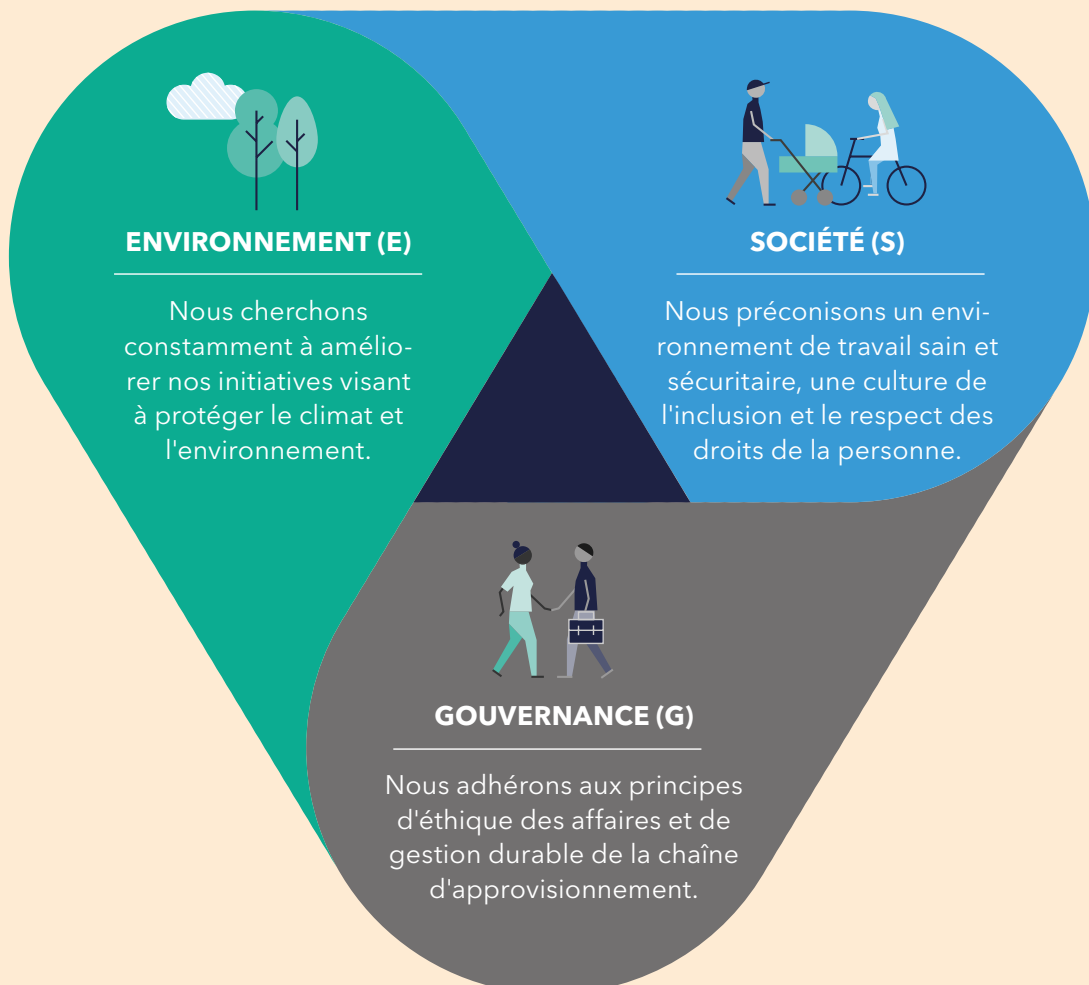
Nos sociétés sont aujourd'hui confrontées à plusieurs grands défis, au premier rang desquels le changement climatique, ses risques et ses conséquences. Le concept d'économie circulaire (ou circularité) est un deuxième thème central, étroitement lié au changement climatique ; il concerne entre autres domaines le choix des matières premières, l'utilisation des ressources et la revalorisation. Mais les défis à relever ne concernent pas seulement les paramètres environnementaux. Il faut également prendre en compte les conséquences sociales résultant à la fois du changement climatique et de l'exploitation à outrance des ressources de la planète. Au-delà des questions environnementales, et au-delà du respect

des lois et réglementations connexes, Semperit ne perd pas de vue les défis sociaux, à savoir les inégalités croissantes et les conséquences du changement démographique, en lançant des activités ciblées visant à apporter une contribution positive.

Pour atteindre un développement durable, il faut adopter une approche holistique, sensibiliser nos communautés (y compris nos parties prenantes) et veiller à ce qu'aucun problème ne soit ignoré. Nos activités et nos solutions, ainsi que nos produits, ouvrent de nouvelles opportunités aux générations actuelles et futures.

i Pour plus de détails, veuillez lire : [Développement durable](#)

Principes directeurs ESG de Semperit



Santé, sécurité, environnement et qualité

En tant qu'entreprise mondiale, Semperit adhère aux principes d'un développement économique durable. Nous adoptons un comportement responsable et cultivons le respect dans les interactions entre les personnes et vis-à-vis de la société et l'environnement, en suivant les valeurs, les idéaux et les principes de notre entreprise. Nous agissons de manière responsable envers nos groupes d'intérêts.

Semperit est conscient de sa responsabilité en matière de protection de l'environnement et s'engage à respecter les lois et réglementations applicables. Cela s'applique à nos produits ainsi qu'à nos processus. Nous souhaitons offrir un lieu de travail sûr et sain, protéger l'environnement, économiser l'énergie et les ressources naturelles et prévenir la pollution en appliquant des pratiques de gestion appropriées et en utilisant une technologie de pointe. Semperit s'efforce d'avoir un impact minime sur l'environnement.

L'utilisation économique et prudente des ressources naturelles est notre priorité dans tous les segments. Notre objectif est de réduire la consommation de matières premières et d'énergie et de produire le moins de déchets et de ferraille possible.

L'utilisation des ressources comme l'air, l'eau et les sols est uniquement telle qu'approuvée par les autorités applicables. Il en est de même pour la construction, l'exploitation, la modification ou l'extension d'installations de production. Nous faisons de notre mieux pour éviter toute fuite hors normes de matières dangereuses.

Nous éliminons les déchets selon les dispositions légales. Lorsque nous avons recours à des services tiers, nous nous assurons que la prestation est conforme aux réglementations environnementales et à nos normes internes.

En tout temps, nous manipulons soigneusement les produits chimiques dangereux et autres substances. Semperit soutient et poursuit l'objectif REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques), le cas échéant, pour garantir une production, une utilisation et une manipulation responsables de nos produits. Semperit opère en aval, c'est pourquoi l'une de nos priorités est de garantir que toutes les substances chimiques sont préenregistrées. Nous coopérons étroitement avec les plateformes nationales et européennes qui fournissent des recommandations pour se



Santé



Sécurité



Environnement



Énergie



Qualité

conformer aux instructions REACH, y compris via une coordination avec nos clients et fournisseurs afin d'obtenir toutes les informations requises sur les substances chimiques utilisées dans nos produits. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter à reach@semperitgroup.com.

Nos normes environnementales s'appliquent également à tous nos partenaires commerciaux. Nous attendons de nos fournisseurs et partenaires commerciaux qu'ils adhèrent aux normes les plus élevées, qu'ils soient conscients de leur empreinte écologique (équipements, énergie, émissions et eau), qu'ils opèrent de manière efficace et qu'ils se conforment à toutes les exigences légales.

La santé et la sécurité sont des obligations fondamentales qui ne peuvent faire l'objet d'aucun compromis. Nous les considérons comme la force motrice de toutes nos activités chez Semperit. Et en tant qu'employés, nous sommes l'atout le plus précieux. Nos compétences, notre expérience, notre créativité et notre volonté d'embrasser le changement ont ouvert de nouvelles opportunités de croissance pour notre entreprise. Les collaborateurs de Semperit doivent pouvoir évoluer dans un climat de travail positif où chacun peut s'épanouir. Notre priorité est toujours la sécurité, c'est pourquoi nous nous engageons à garantir un environnement de travail sain et sûr au moyen de mesures d'évaluation et de réduction des risques appropriées pour atteindre l'objectif « zéro accident ». Semperit offre un plan de santé et de sécurité conforme à la pratique courante d'entreprises similaires sur le marché. De plus, nous veillons à ce que tous nos employés reçoivent les informations et une formation appropriées en matière de santé et de sécurité, ainsi que des équipements de protection individuelle, nous visons à réduire au minimum les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Notre politique de santé vise l'amélioration des conditions de travail physiques, psychologiques et sociétales de nos collaborateurs.



Pour plus de détails, veuillez lire :

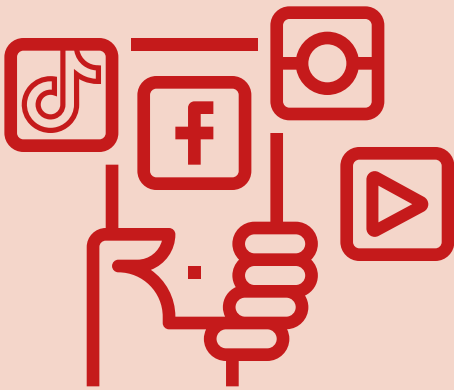
[Politiques Semperit sur la Santé, la Sécurité, l'Environnement et la Qualité](#)

Communication externe

→ Nous communiquons de manière responsable et nous sommes conscients de l'impact possible d'une telle communication sur le marché.

En tant que membre de Semperit, nous pouvons toujours être associés à l'entreprise chaque fois que nous exprimons une opinion publiquement, que nous soyons officiellement autorisés à parler au nom de l'entreprise ou non. Notre public ne fera sans doute pas la distinction entre une déclaration officielle de Semperit et une opinion exprimée par l'un de nos employés. Tout ce que nous disons en public peut avoir un impact sur notre entreprise, nos employés, notre marque et aussi sur nous, personnellement. Par conséquent, nous devons être prudents lorsque nous commentons des sujets controversés. Toute activité concernant ce cadre, ainsi que toute information à divulguer, doit être coordonnée avec la Direction de la Marque du Groupe.

Seules les informations classées comme publiques peuvent être divulguées à l'extérieur et seuls les porte-parole officiels de l'entreprise sont autorisés à parler au nom de Semperit.



Médias sociaux

Semperit respecte le droit de chacun de s'exprimer sur les réseaux sociaux, toutefois, puisque les commentaires publiés ne sont jamais entièrement privés, nous devons utiliser ces canaux de communication avec prudence. Toutes les activités doivent être conformes à nos valeurs et politiques, quelle que soit la plateforme (par exemple, LinkedIn, Twitter, Facebook) que nous utilisons. Nous devons être prudents lorsque nous publions un commentaire concernant des sujets controversés, comme les questions religieuses ou politiques, sur des plateformes de réseaux sociaux. Nous devons éviter les publications qui pourraient nuire à notre image personnelle et/ou à l'image de notre entreprise.

Nous devons garder à l'esprit que les dispositions contractuelles, telles que notre contrat de travail et l'obligation de confidentialité qu'il contient, s'appliquent également à nos activités sur le Web social. Il est strictement interdit de partager les données et informations internes de l'entreprise sur un canal de médias sociaux. Pour cette raison, nous ne devons en aucun cas publier d'informations qui ne sont pas destinées au public sur nos profils de réseaux sociaux.

Nous ne devons en aucun cas tenter de résoudre des différends internes, ni exposer des critiques sur les réseaux sociaux. En revanche, nous devons coordonner ces questions avec notre supérieur et/ou notre contact et utiliser les canaux de communication Semperit (SemperLine).

De plus, nous devons veiller à respecter les lois sur la confidentialité et le droit d'auteur. En aucun cas, nous ne devons publier du contenu (données, images ou vidéos) sans disposer des droits requis. Pour utiliser un contenu (par exemple, le logo) appartenant à Semperit, nous devons obtenir le consentement de la Direction de la Marque du Groupe. Nous ne pouvons pas utiliser le logo à des fins privées ou commerciales.

Si nous estimons qu'une question, un sujet ou une publication sur les réseaux sociaux nécessite une réponse officielle de Semperit, nous ne devons pas y répondre, mais l'adresser à la Direction de la Marque du Groupe.

→ Nous respectons la loi et sommes conscients de nos responsabilités lorsque nous publions du contenu, et devons donc faire preuve de bon sens. Nous ne tolérons en aucun cas l'utilisation des médias sociaux pour intimider, harceler ou discriminer des collègues.

i Pour plus de détails, veuillez lire :
[Directives sur les médias sociaux](#)
[Classement des documents](#)

Donnez l'alerte !

Nous attendons de tous nos employés qu'ils adhèrent à nos valeurs, aux dispositions légales applicables, à la conduite intégrale des affaires, au présent Code de conduite et aux autres directives, politiques et exigences procédurales internes. Nous ne pouvons protéger l'entreprise et ses employés et partenaires commerciaux que si les normes et réglementations en vigueur sont suivies. Par conséquent, vous devez être attentif aux irrégularités ou violations et les signaler immédiatement.

Semperit accorde une grande importance aux allégations signalées par des partenaires commerciaux, des clients et d'autres parties prenantes.

Le signalement est un moyen efficace d'identifier, de détecter et de prévenir la corruption, la fraude, les pots-de-vin, l'utilisation abusive de fonds et de ressources et d'autres fautes professionnelles.

Comment puis-je faire un signalement ?

Si vous souhaitez signaler un acte répréhensible, une préoccupation ou si vous avez des questions et vous ne souhaitez pas recourir aux voies de communication habituelles, vous pouvez utiliser SemperLine (notre portail Web sécurisé) ou SemperBox (pour poster une lettre), ou nous envoyer un e-mail à : compliance@semperitgroup.com.

Vous pouvez utiliser n'importe quel canal pour signaler tout acte répréhensible, incident ou violation qui vous touche personnellement ou qui touche d'autres personnes. Si vous le souhaitez, vous pouvez rester anonyme. Toutefois, si vous choisissez de communiquer votre identité, soyez assuré que votre signalement restera strictement confidentiel.

Soyez assuré, nous traiterons votre dossier avec le plus grand soin, en protégeant votre vie privée et, le cas échéant, en respectant votre anonymat.

SemperBox – Postez votre lettre

Une SemperBox est à votre disposition sur votre site de production. Seuls les coordinateurs locaux responsables de la conformité y ont accès.

SemperLine – Plateforme

Vous pouvez utiliser SemperLine, notre portail Web sécurisé en ligne, pour signaler tout acte répréhensible. « SemperLine » est une plateforme simple à utiliser, sécurisée et confidentielle. Elle est accessible à tout moment aux employés ainsi qu'aux parties externes.

Envoyez-nous un e-mail ou appelez-nous

Vous pouvez appeler notre service de conformité à tout moment ou nous envoyer un e-mail. Vous pouvez choisir de communiquer votre identité via ce canal. Nous veillerons, dans tous les cas, à ce que votre témoignage ou votre signalement restent strictement confidentiels et soient traités de manière appropriée.

E-mail : compliance@semperitgroup.com.

Que se passe-t-il lorsque nous faisons un signalement ?

Le département responsable de la conformité examine le dossier, informe le Conseil de Conformité et conseille sur une éventuelle approche. Le Conseil de Conformité décide de la manière de traiter le dossier et peut ouvrir une enquête interne. Le groupe responsable de l'enquête interne est tenu de respecter l'anonymat du lanceur d'alerte et de le protéger contre les représailles.

La confidentialité et l'anonymat sont-ils garantis pendant une enquête ?

Dans le cadre de toute enquête, les principes de confidentialité, de professionnalisme, d'indépendance, de compétence, d'objectivité, d'impartialité, de prévention contre les représailles et, le cas échéant (avec SemperLine ou SemperBox), de respect de l'anonymat seront respectés.

Sommes-nous protégés en tant que lanceurs d'alerte ?

Semperit protège tous les lanceurs d'alerte qui s'expriment de bonne foi contre les représailles. Si vous faites l'objet de représailles, veuillez contacter compliance@semperitgroup.com immédiatement.

Comment faire un signalement ?



Vous pouvez vous adresser aux interlocuteurs suivants :

1. Votre supérieur hiérarchique
2. Le Département Conformité : compliance@semperitgroup.com
3. Le Département des Ressources Humaines
4. SemperLine - ou SemperBox pour poster une lettre

A qui puis-je m'adresser pour obtenir de l'aide ?

N'hésitez pas à nous contacter si vous vous sentez menacé ou si quelqu'un vous oblige à enfreindre nos politiques ou les lois qui régissent nos activités.

Si vous ne savez pas comment vous comporter, adressez-vous à votre supérieur hiérarchique ou au service Conformité (compliance@semperitgroup.com).



Pour plus de détails, veuillez lire :

[Directive pour la plateforme de signalement SemperLine](#)
[Signaler un acte répréhensible via SemperLine](#)

Plus d'informations

Semperit AG Holding

Avocat général

Franz-Michael Hohensinn

franz-michael.hohensinn@semperitgroup.com

Responsable principal de la conformité du Groupe

Simona H. Bosiger

simona.h.bosiger@semperitgroup.com

Service de la Conformité

compliance@semperitgroup.com

data.privacy@semperitgroup.com

Responsable de la sécurité de l'information

Christian Popp

christian.popp@semperitgroup.com

Contrôles internes (fraude)

internal.controls@semperitgroup.com

Trésorerie Groupe (fraude aux paiements)

GroupTreasury.Vienna@semperitgroup.com

Adresse

Suis Belvédère 10

1100 Vienne, Autriche

www.semperitgroup.com

Toutes les références au genre sont neutres.

Les références à des documents internes et les liens correspondants ne sont accessibles qu'aux parties prenantes internes.

Le groupe Semperit fait référence à Semperit AG Holding et à toutes ses filiales en propriété exclusive.

© Semperit AG Holding

Ce code de conduite est applicable au sein du Groupe SEMPERIT, y compris au sein du Groupe Rico.

SEMPERIT 

 **RICO GROUP**

www.semperitgroup.com